

SÉANCE DU 26 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190326-DEL018-19-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Date de réception préfecture : 01/04/2019

**DELIBERATION N° DEL018-19**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, C. PICCA, et  
MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J.C.  
GUERRE-GENTON, J. PAVAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 22 mars 2019)  
M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 18 mars 2019)  
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 26 mars 2019)  
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 26 mars 2019)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 20 mars 2019)  
M<sup>me</sup> LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 22 mars 2019)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 21 mars 2019)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 mars 2019)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 25 mars 2019)  
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2019)  
M<sup>me</sup> TISON Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2019)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUSSERRE Andy  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

M. JACQUES FABBRO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Voeu : Maintien d'un service public de proximité en droit du travail et de l'emploi, gratuit et accessible à tous dans la Métropole de Grenoble.**

**Rapporteur : Pierre Verri**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Notre commune de la Métropole de Grenoble a été alertée par l'intersyndicale de la Direccte de l'Isère et par 4 unions départementales de salariés (CGT, CFDT, FSU et Solidaires Isère) : nous sommes choqués d'apprendre que, depuis le 1er Octobre 2018, les services de la Direccte de l'Isère ne sont accessibles au public que 4h30 par jour, de 9h00 à 11h30 et de 14 à 16h.

Cette baisse drastique des plages d'ouverture a été décidée par la direction régionale de la Direccte pour un motif « d'harmonisation » des horaires entre les départements qui masque mal la réalité : la politique de régression des emplois publics menée depuis des années au ministère du Travail, notamment en emplois de catégorie C et B, ceux qui assurent l'accueil du public, auquel s'ajoute une volonté de « dématérialiser » les services rendus aux usagers.

Cela nous choque car le public d'usagers fréquentant les locaux de la Direccte est constitué essentiellement de salariés habitant ou travaillant dans la Métropole, en difficulté dans leur emploi, en procédure de licenciement ou en litige sur une convention collective, un acquis social etc... qui ont besoin d'une réponse rapide et accessible localement dans le cadre d'un dialogue avec un agent disponible. Cette fonction est assumée surtout par le service des renseignements sur la législation du travail. Or ce service n'est plus accessible physiquement que 2h30 par jour, 4 matinées par semaine (de 9h à 11h30 sauf le mardi matin) et par téléphone 2 h par jour, de 14h à 16h00 sauf le mardi. Aujourd'hui il ne reste plus que 4 agents à Grenoble pour assurer ce service public contre 9 auparavant. Depuis le 1er octobre 2018 l'accueil est engorgé, les files d'attente grandissent et le nombre d'usagers ne pouvant plus être reçus augmente, avec une montée des tensions

Comment qualifier un service public pour les plus démunis aussi restreint ? Alors même que nos concitoyens font remonter fortement dans le cadre des échanges sur notre commune ou du « grand débat » national initié par le mouvement des Gilets Jaunes, le fort besoin de services publics de proximité !

Cette situation est inadmissible pour les salariés et usagers, mais aussi pour notre commune qui entend voir ses habitants bénéficier dans la Métropole d'un service public local de l'Etat à la hauteur de leurs besoins, gratuit et accessible.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adresser un vœu au Premier Ministre et à la Ministre du Travail afin, avec les secrétaires de 4 UD de syndicats de salariés en Isère, de prendre vite des mesures concrètes pour tenir compte des besoins des usagers du service public du travail et de l'emploi, permettant :

Le retour à des horaires d'ouverture au public des services de la Direccte conformes aux besoins des usagers, d'au moins 6h par jour.

Le maintien d'un accès au service public des renseignements sans rendez-vous, de qualité, gratuit, de proximité, avec accueil physique et rendu par des agents qualifiés en nombre suffisant, ce qui suppose de recréer 4 postes d'agents.

Cette demande peut s'appliquer à tous les services publics de notre pays qui sont actuellement en grande souffrance (quand ils n'ont pas été supprimés) due au manque de moyens financiers et par conséquent de personnel.

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.